



2ème édition

L'Evolution du mode de Rémunération des Courtiers d'Assurances en France

Editions RiskAssur

Edition juin 2011

RiskAssur - 8, Rue de Berri - 75008 Paris

tel : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53 - courriel : webmaster@riskassur.com

Sommaire

RiskAssur-hebdo
est édité par **B & K Management**

8, Rue de Berri - 75008 Paris
tel : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 52
Hebdomadaire : www.riskassur-hebdo.com
iPhone/Gsm : <http://iphone.riskassur-hebdo.com>
mail : webmaster@riskassur-hebdo.com

Rédacteur en Chef : **Erik Kauf**
erik.kauf@riskassur-hebdo.com
Ligne directe : 01 42 90 00 42

Directeur de la Publication : **Olivier Kauf**
olivier.kauf@riskassur.com
Ligne directe : 01 55 33 12 55 / 06 88 88 01 46

Abonnement gratuit sur
<http://www.riskassur-hebdo.com>

Copyright © 2011 - RiskAssur

Reproduction interdite

Préambule	5
Introduction	6
1) Evolution du mode de rémunération, le point de vue de l'ensemble des professionnels	7
a) Rémunération : Commissions vs Honoraires	8
b) Qui doit rémunérer les Courtiers ?	10
c) Rémunération des Courtiers et communication	11
d) Evolution du métier de Courtier d'Assurances	13
2) Evolution du mode de rémunération, le point de vue des professionnels qui ne sont pas Courtiers d'Assurances	19
a) Rémunération : Commissions vs Honoraires	17
b) Qui doit rémunérer les Courtiers ?	19
c) Rémunération des Courtiers et communication	20
d) Evolution du métier de Courtier d'Assurances	21
3) Evolution du mode de rémunération, le point de vue des Courtiers d'Assurances	24
a) Rémunération : Commissions vs Honoraires	25
b) Qui doit rémunérer les Courtiers ?	26
c) Rémunération des Courtiers et communication	27
d) Evolution du métier de Courtier d'Assurances	29
4) Comparaisons	32
5) Table ronde	33
Conclusion	38
Annexes :	
- Principales questions de l'enquête	39
- Réponses à l'enquête	40

L'Evolution du mode de Rémunération des Courtiers d'Assurances en France

La Rédaction

Préambule

L'assurance n'est pas un produit de consommation courante.

Pour cette raison, sa distribution, quelle qu'en soit sa forme, est réglementée dans l'intérêt des consommateurs.

Le souscripteur doit bénéficier d'une information préalable qui le guide dans son choix.

L'assurance consiste en une garantie qui ouvre droit à une indemnisation, si le risque se réalise au cours de sa durée. C'est sa spécificité.

Elle inclut un service d'assistance en cours de contrat qui porte sur les modifications à apporter aux garanties en cas d'évolution du risque et, principalement en cas

de sinistre.

Cette assistance est incluse dans son prix, la prime.

On peut faire la distinction entre assurances de masse et celle des risques dont la souscription exige une étude préalable.

L'assurance de masse est proposée aux guichets des banques ou par des réseaux salariés mis en place par les assureurs.

Elle est également diffusée par les agents généraux d'assurances et par des courtiers qui s'en sont fait une spécialité.

Par contre, les assurances dont la souscription exige une étude préalable des risques, l'optimisation des mesures de prévention et de protection et la prospection du marché, sont principalement du domaine du courtage,

L'évolution du mode de rémunération des Courtiers

bien que des agents généraux peuvent également s'y intéresser.

Cette activité s'exerce dans l'intérêt des assurés et peut, légitimement, sortir du cadre usuel du commissionnement, pour garantir l'indépendance des courtiers vis-à-vis du marché.

L'enquête de RiskAssur a pour objet de recueillir l'avis des intéressés sur la forme (commission ou honoraires) à donner à la rémunération des courtiers.

Dans cette nouvelle édition de juin 2011, nous avons fait un sondage et, globalement, rien n'a changé depuis l'enquête menée en janvier 2010.

Par contre, cette nouvelle édition inclus une table ronde où nous avons confronté les approches de 3 professionnels : Compagnie, Courtier et Riskmanager.

Il s'agit de professionnels qui ont une grande

expérience du secteur de l'assurance et chacun une vision différente. Le Courtier étant au cœur de la problématique, étant concerné en premier chef par le changement du mode de rémunération.

Pour que le dialogue soit pertinent, nous avons retenu trois personnes qui ne se connaissent pas, ou simplement de vue lors de congrès ou de séminaires.

Cela est important pour avoir une objectivité de leurs réactions.

Cette table ronde nous a permis de confirmer que des changements étaient en cours et nécessaires, qu'il n'y avait pas de conflit entre les trois acteurs à la condition qu'il y ait communication et donc transparence dans le mode de rémunération des courtiers.

Cette table ronde fait l'objet d'une cinquième partie qui a été ajoutée à l'étude et met en avant l'état des lieux en mai 2011.

EXTRAIT

L'évolution du mode de rémunération des Courtiers

Table ronde

5) Table ronde

Afin de faire le point de l'évolution de la rémunération des Courtiers d'Assurances en France, nous avons réuni trois professionnels occupant des fonctions de direction dans leurs entreprises respectives. Il était important que ces trois personnes ne se connaissent pas, pour ne pas être de connivence.

Un professionnel travaillant dans une compagnie d'assurances, un professionnel travaillant dans un grand cabinet de courtage et un riskmanager.

Pour leur permettre de s'exprimer le plus honnêtement et librement possible, nous nous sommes engagés à garder confidentiel leurs identités.

Quelques jours avant cette table ronde, nous leur avons remis un exemplaire de l'étude « L'évolution des Modes de Rémunérations des Courtiers d'Assurances », ainsi que quelques questions qui serviraient de fil directeur à cette conversation.

La table ronde s'est tenue au début du mois de mars.

Nous avons retenu, les interventions et échanges les plus significatifs.

Pour simplifier la lecture, nous avons retenu la terminologie suivante :

- Compagnie : pour les interventions du directeur travaillant dans une compagnie d'assurance ;
- Courtier : pour les interventions du directeur travaillant dans un cabinet de courtage ;
- Riskmanager : pour les interventions du directeur des

Risques et des Assurances travaillant dans une grande entreprise en France.

Commissions ou Honoraires ?

Compagnie « *Concernant les risques d'entreprises, que le courtier soit rémunéré sous la forme de commissions ou d'honoraires n'a pas une grande importance. Il faut que tout soit clairement défini. Le danger, mais il ne se présente plus aujourd'hui, était que le Courtier tout en percevant des commissions sur les primes – donc versées par la compagnie – réclame des honoraires à son client sans lui payer des commissions.* »

Riskmanager « *J'ai connu cette situation, mais il y a bien longtemps. Aujourd'hui, tout le monde a intérêt à jouer cartes sur table.* »

Compagnie « *Absolument, et il faut séparer le montant de la prime de la rémunération du Courtier. Et pour cela il faut précisément connaître le périmètre d'intervention du courtier.* »

Courtier « *Pour le travail attendu par le client, en tant que Courtier, nous avons besoin de percevoir une rémunération suffisante. Qu'elle soit sous la forme de commissions, d'honoraires ou d'un partage entre les deux, cela ne change rien. Par contre, l'avantage des honoraires vient de la TVA qui est récupérable. Ce qui n'est pas le cas des taxes d'assurances.*

Cela va peut être paraître curieux, mais je préfère parler rémunération avec la personne en charge des assurances chez le client. Ceux qui sont en dehors des assurances dans l'entreprise, ne comprennent pas à quoi nous servons et ils contestent tout sans comprendre. »

L'évolution du mode de rémunération des Courtiers d'Assurances en France

De longue date la question ne se posait pas, les courtiers d'assurances percevaient une commission calculée sur la prime et versée par les compagnies d'assurances. Rémunération souvent inconnue de l'assuré. Mais à l'automne 2004, de l'autre côté de l'Atlantique, le procureur de l'état de New York de l'époque, M. Spitzer, a remis en cause les fondements même du modèle de distribution de l'assurance, voire des pratiques de réassurances financières pourtant admises comme « normales ». Il a attaqué une pratique, qui n'est pas à proprement parlée illégale : « les surcommissions ». À ce moment a été étalée au grand jour le fait que des courtiers pouvaient percevoir des commissions supplémentaires de certaines compagnies en fonction des affaires réalisées.

Ne revenons pas sur cette affaire ancienne.

Mais depuis, les assurés, les compagnies et les intermédiaires s'interrogent sur la forme que doit prendre la rémunération des courtiers d'assurances.

En 2011, quel est le point de vue de la profession ?

Nous avons mené un sondage et, globalement, rien n'a changé depuis l'enquête menée en janvier 2010.

Par contre, cette nouvelle édition est enrichie d'une table ronde où nous avons confronté les approches de 3 professionnels : Compagnie, Courtier et Riskmanager. Cette table ronde, fait l'objet d'une cinquième partie qui a été ajoutée à l'étude et met en avant l'état des lieux en mai 2011.

L'enquête principale a été menée du 11 au 25 janvier 2010, elle a été proposée aux abonnés à RiskAssur-hebdo (donc un public professionnel du secteur des Risques et des Assurances).

431 personnes ont répondu, et après élimination des questionnaires incomplets, nous avons retenu 424 réponses. Le questionnaire était pour partie basé sur des questions fermées et de multiples questions ouvertes qui ont donné lieu à de nombreux commentaires.

Les réponses viennent en majorité des hommes (80%). Concernant la classe d'âge les deux classes les plus représentatives sont les 46 à 55 ans (35%), puis les 36 à 45 ans (30%).

Enfin, 58% des personnes ayant répondu au sondage sont Courtiers d'Assurances.

Le découpage de l'étude en 5 parties est le point de vue de l'ensemble des professionnels, puis des « non-courtiers » et enfin des « Courtiers ».

Dans chacune des parties sont étudiées

- l'existence des deux modes de rémunérations (Commissions et Honoraires) et ce qu'en pensent les professionnels.
- Qui doit rémunérer les Courtiers ? (Non pas dans la situation actuelle, mais ce qui serait souhaitable).
- Rémunération des Courtiers et communication (les courtiers doivent-ils communiquer à leurs clients les rémunérations perçues sur leurs contrats, aux compagnies les rémunérations perçues sur les contrats qu'ils apportent ? Il ne s'agit pas d'examiner la situation actuelle mais la situation attendue).
- Évolution du métier de Courtier d'Assurances.
- Une comparaison entre les trois groupes.
- La table ronde

ISBN : 2-916673-28-8



9 782916 673288 Prix : 130 €

RiskAssur

8, Rue de Berri - 75008 Paris
tel : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53
courriel : webmaster@riskassur.com

Illustration couverture

Fotolia © Aleksandar Videnovic

Dépôt légal : juin 2011

RiskAssur

Passer commande du dossier « *L'évolution des modes de rémunération des Courtiers d'Assurances en France* », 2ème édition de juin 2011.

En version « papier » :

<http://lib.betk.eu/LEvolution-du-mode-de-Remuneration-des-Courtiers-dAssurances-en-France>

En version « iPad » :

<http://itunes.apple.com/fr/app/evolremucourtier/id392062741?mt=8>

D'autres dossiers professionnels sont également proposés par la Rédaction de RiskAssur :

- Le stress au travail dans l'Assurance et la Finance :

<http://lib.betk.eu/Le-stress-au-travail-dans-lAssurance-et-la-Finance>

- Evolution des modes de distribution des contrats d'assurances auprès du grand public

<http://lib.betk.eu/Evolution-des-modes-de-distribution-des-contrats-dassurances-aupres-du-grand-public>

- L'assurance au service des PME/PMI

<http://lib.betk.eu/Lassurance-au-service-des-PME/PMI-Perception-des-Assures-vis-a-vis-des-Assureurs-et>

B & K Management s.a au capital de 58 000 € - siret : 38353031800021 - ape : 7022Z
Riskassur une publication de B & K Management - siège social : 8, Rue de Berri - 75008 Paris
tél.:01 55 33 12 55 - fax:01 55 33 12 53
e-mail : webmaster@riskassur.com - web : <http://www.riskassur-hebdo.com>